



Versement capital deces par prevoyance employeur

Par **Caro2669**, le **02/05/2017** à **14:40**

bonjour, mon mari est décédé en décembre 2015, j'en est avisé APICIL (l'employeur de mon époux ayant contacté une couverture prévoyance décès) début janvier 2016. j'ai fourni tous les documents selon leur demande, mais je n'ai toujours rien reçu et bien sur silence radio, impossible d'avoir la personne en charge de mon dossier au téléphone et pas de réponse à mes mails.

Que puis je faire, quel est mon recours ?

Je suis désespérée et à bout de finance. Cordialement

Par **chaber**, le **02/05/2017** à **15:21**

bonjour

en matière d'assurance la prescription est de 2 ans.

Bien qu'étant toujours dans les délais, je ne peux que vous conseiller d'envoyer une LRAR, dont vous gardez copie, en réclamant le capital dû selon les pièces qui ont été réclamées.

Cette LRAR prolongera si besoin le délai de prescription

Par **CLavocat**, le **02/05/2017** à **17:28**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Si vous avez déjà adressé des LRAR, une mise en demeure d'avocat est souvent nécessaire pour débloquer la situation face à ces organismes...